

## Avis public



### RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER DE 2018)

#### ADOPTION

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4) que le règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2018)* » sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui aura lieu le **lundi, 18 décembre 2017, à 19 heures**, à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar, à Outremont.

**QUE** ce règlement prévoit, pour l'exercice financier 2018, l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement.

Montréal, arrondissement d'Outremont  
ce 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2017

M<sup>e</sup> Julie Desjardins, avocate  
Secrétaire substitut de l'arrondissement

